

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 06 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 06 décembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 09 heures, salle des Fêtes à Squiffiec, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : LE MOIGNE Yvon, CONNAN Josette, ECHEVEST Yannick,



DELBU2022-12-090

Commande publique - Attribution accord-cadre pour la fourniture de carburants à la pompe 24h/24 pour les véhicules poids lourds basés sur les sites de Plouëc-du-Trieux et Plouisy (lots 1 et 3) - Période 2022/2024

Une consultation pour la fourniture de carburants à la pompe 24h/24 pour les véhicules poids lourds basés sur les sites de Plouëc-du-Trieux, Bégard, Plouisy et Callac a été lancée.

Ce besoin avait fait l'objet de précédents marchés notifiés en décembre 2020. Ces contrats ne seront pas reconduits à l'issue de la période en cours (31/12/2022) car il est nécessaire de les relancer pour s'adapter aux besoins du service Prévention, collecte et valorisation des déchets.

La mise en concurrence des opérateurs économiques relève d'une procédure en appel d'offres ouvert.

Une première consultation avait été publiée sur le profil acheteur Mégalis le 2 septembre 2022, au BOAMP le 5 septembre et au JOUE le 7 septembre 2022. Au cours de cette procédure, les lots 1 et 3 ont été déclarés sans suite au motif d'infructuosité.

Ainsi, la consultation a fait l'objet d'une nouvelle publication :

- sur le profil acheteur Mégalis le 10 octobre 2022
- au BOAMP le 13 octobre 2022
- au JOUE le 14 octobre 2022

La date de remise des offres était fixée au 16 novembre 2022 à 12h.

Les prestations donneront lieu à des accords-cadres mono-attributaire à bons de commande, dont les prestations seront susceptibles de varier de la manière suivante par période :

Lots	Montant minimum € HT	Montant maximum € HT	Nombre d'offres reçues
Lot 1 : Véhicules de plus de 3.5 Tonnes Carburant à la pompe secteur Plouëc-du-Trieux	0 €	50 000 €	1
Lot 3 : Véhicules de plus de 3.5 Tonnes Carburant à la pompe secteur Plouisy	0 €	110 000 €	1

Les contrats débiteront au 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 1 an et seront reconductibles 1 fois, soit une durée maximum de 2 ans, afin d'être en concordance avec la date d'échéance des autres marchés carburants en cours.

Les critères de jugement énoncés au règlement de la consultation sont les suivants :

- Prix : 70 points
- Valeur technique : 30 points

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 29 novembre 2022, afin d'étudier le rapport d'analyse des offres, en vertu des critères de jugement désignés ci-dessus.

La commission a voté l'attribution des 2 lots aux offres économiquement les plus avantageuses qui sont celles du soumissionnaire ci-dessous :

Lot 1 : Véhicules de plus de 3.5 Tonnes Carburant à la pompe secteur Plouëc-du-Trieux	Montant minimum : 0 € HT – Montant maximum : 50 000 € HT		
TOTAL ENERGIES MARKETING FRANCE	562 Avenue du parc de l'île	92029	NANTERRE
Lot 3 : Véhicules de plus de 3.5 Tonnes Carburant à la pompe secteur Plouisy	Montant minimum : 0 € HT – Montant maximum : 110 000 € HT		
TOTAL ENERGIES MARKETING FRANCE	562 Avenue du parc de l'île	92029	NANTERRE

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- De valider la décision de la commission d'appel d'offres et ainsi d'attribuer les lots 1 et 3 au soumissionnaire désigné ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer les accords-cadres, ainsi que tous documents relatifs à ces contrats y compris les modifications s'avérant nécessaires en cours d'exécution (modification conventionnelle ou unilatérale).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

